

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2025.003

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 décembre 2025

Étaient présents : CARRE Christian, COQUERY Liliane, DELESGUES
Christian, FOURNIER Ophélie, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline,
NOEL Patrick, PLISSON Alain, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne,
TOUZERY Jean-Pierre.

Absents avec procuration :

Mme PRON Bénédicte a donné procuration à Mme MAITREPIERRE Aline.
M. CHAPUIS Philippe a donné procuration à Mme THOMAS Corinne.
Mme GANA Dominique a donné procuration à Mme COQUERY Liliane.

Objet: **Centre Socio- Culturel - Sonorisation - Demande de subvention**

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. TOUZERY Jean-Pierre

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales

L'absence de sonorisation du Centre Socio-Culturel rend cet équipement non adapté et ne nous permet pas d'attirer ou de développer une offre culturelle plus large.

Il est nécessaire d'équiper le centre socio-culturel pour permettre d'accueillir une programmation culturelle plus riche et d'offrir des conditions d'accueil adaptées à la réalisation de spectacles de qualité.

Il est pour cela nécessaire de prévoir l'installation d'équipements de sonorisation adaptés dans l'ensemble du Centre Socio-Culturel.

Les travaux seraient réalisés en janvier 2025.

Le coût de l'opération est estimé à 14 868,10 € HT.

Le Plan de financement envisagé de l'opération est le suivant :

Financier	Taux de subvention	Montant
Préfecture - DETR ou DSIL	40 %	5 947 €
Région Centre Val de Loire (CRST)	20 %	2 973 €
Département du Cher	20%	2 973 €
Commune	20 %	2 975,10 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ARRETE les modalités de financement de la réalisation de la sonorisation du Centre Socio-culturel telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR ou de la DSIL ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du CRST.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département du Cher.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 10 janvier 2025

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. TOUZERY Jean-Pierre



A handwritten signature in black ink, likely belonging to M. TOUZERY Jean-Pierre, the Secretary.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 13 janvier 2025